



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°24/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 04/09/2025

<u>Nombre de conseillers :</u> <u>municipaux</u>	<u>En exercice :</u> 15	<u>Présents :</u> 12	<u>Représentés :</u> 2	<u>Votants :</u> 14
---	----------------------------	-------------------------	---------------------------	------------------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Franck CORCELLE, Alexis DORANGE-PATORET, Anne-Marie JUNG

M. Franck CORCELLE a donné pouvoir à Mme Annick DESTERNES ;
Mme Anne-Marie JUNG a donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND.

Mme Véronique BABITCH a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter de 2020, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a proposé aux territoires français la conclusion de conventions territoriales globales (CTG), ayant pour objet d'encadrer une démarche stratégique et partenariale d'investissement social et territorial, visant principalement les objectifs suivants: faciliter la mise en place, pérenniser, développer et adapter les équipements et services aux familles, favoriser l'accès aux droits, optimiser les interventions des différents acteurs sur le territoire intercommunal.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois , une Convention Territoriale Globale a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie, pour la période 2020-2024. Cette première convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, la CCPR et ses communes membres ont affirmé, par délibération, leur souhait de poursuivre cette démarche, en établissant une nouvelle convention pour la période 2025-2029.

Il est proposé aux collectivités du territoire Rochois de signer avec la CAF de la Haute-Savoie une nouvelle Convention Territoriale Globale couvrant la période 2025-2029.

La rédaction de celle-ci a fait l'objet d'un travail de concertation entre les parties à la convention, permettant, en particulier, de définir le projet stratégique global porté par le territoire à l'égard des familles et de le traduire en :

- un ensemble d'objectifs généraux partagés,
- un plan d'action pluriannuel (objectifs opérationnels), à déployer sur toute la durée de la Convention Territoriale Globale 2.

Il convient de noter que la signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale 2 aura un effet rétroactif au 1er janvier 2025 ; la convention arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE la convention territoriale globale 2025-2029;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale 2025-2029 ainsi que tout document afférent ;

III-AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le onze septembre 2025

Certifiée exécutoire : **22 SEP. 2025**
Télétransmis le : **22 SEP. 2025**
Affichée le : **22 SEP. 2025**

La secrétaire de séance
Véronique BABITCH



Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°25/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 04/09/2025

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représentés :	Votants :
15	12	2	14

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Franck CORCELLE, Alexis DORANGE-PATORET, Anne-Marie JUNG

M. Franck CORCELLE a donné pouvoir à Mme Annick DESTERNES ;
Mme Anne-Marie JUNG a donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND.

Mme Véronique BABITCH a été élue secrétaire de séance.

ACQUISITION FONCIERE CHEMIN RURAL DIT DES MARAIS

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des échanges avec les riverains du chemin rural dit des marais à Moussy et indique qu'un bornage des propriétés vient d'être effectué. Il propose une régularisation foncière de l'emprise du chemin par l'acquisition de parcelles à M. et Mme MATRAS :

- B 338 = 87 m²
- B 1539 = 121 m²
- B 1540 = 168 m²
- B 1543 = 19 m²
- B 1545 = 52 m²
- B 1538 = 47 m²
- B 1541 = 63 m²

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de ces parcelles au prix d'1,5 €/m².

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées B °338, 1539, 1540, 1543, 1545, 1538, et 1541 au prix d'1,5 €/m²;

II-AUTORISE Monsieur le Maire ou le Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire et notamment l'acte authentique ;

III-DIT que les frais seront à la charge de la commune;

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le onze septembre 2025

Certifiée exécutoire : 22 SEP. 2025
Télétransmis le : 22 SEP. 2025
Affichée le : 22 SEP. 2025

La secrétaire de séance
Véronique BABITCH

Le Maire
Michel ROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°26/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 04/09/2025

<u>Nombre de conseillers :</u> <u>municipaux</u>	<u>En exercice :</u> 15	<u>Présents :</u> 12	<u>Représentés :</u> 2	<u>Votants :</u> 14
---	----------------------------	-------------------------	---------------------------	------------------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Franck CORCELLE, Alexis DORANGE-PATORET, Anne-Marie JUNG

M. Franck CORCELLE a donné pouvoir à Mme Annick DESTERNES ;
Mme Anne-Marie JUNG a donné pourvoir à Mme Franca VIVIAND.

Mme Véronique BABITCH a été élue secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des ouvertures de crédits en section d'investissement sont rendues nécessaires pour l'exécution budgétaire.

Ouverture de crédits :

Section	Article/chapitre	Libellé	En dépenses	En recettes
Investissement	238/041	Avances versées		66 150,31 €
Investissement	2315/041	Immobilisations en cours	66 150,31 €	
Total			66 150,31 €	66 150,31 €

Virements de crédits

Section	Article/chapitre	Libellé	Augmentation	Diminution
Investissement	2041582	Bâtiments installations	9 670,52 €	
Investissement	21534	Réseaux électrification		9 670,52 €
Investissement	2041582/041	Bâtiments installations	9 560,55 €	
Investissement	21534/041	Réseaux électrification		9 560,55 €
Investissement	2041582/041	Bâtiments installations	58 048,45 €	
Investissement	21534/041	Réseaux électrification		58 048,45 €
Total			77 279,52 €	77 279,52 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE la décision modificative n°2 apportée au budget général 2025 telle que présentée ci-dessus;

II-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le onze septembre 2025

Certifiée exécutoire : **22 SEP. 2025**
Télétransmis le : **22 SEP. 2025**
Affichée le : **22 SEP. 2025**

La secrétaire de séance
Véronique BABITCH



Le Maire
Michel ROUX

